

Déclaration d'EUROCITIES sur le changement climatique

EUROCITIES, le réseau de grandes métropoles européennes, affirme que la lutte contre le changement climatique constitue une priorité, dans la perspective d'un avenir durable.

La Déclaration d'EUROCITIES sur le changement climatique réaffirme l'importance du niveau local, mettant en avant les villes comme partenaires privilégiés en coopération avec les institutions européennes et les Etats membres.

La présente déclaration reflète l'engagement des EUROCITIES à lutter contre le changement climatique.

Nous, les maires des villes d'Eurocities,

affirmons

- que la lutte contre le réchauffement climatique passe par la maîtrise et la mise en cohérence des politiques publiques à l'échelle locale ;
- que l'échelle locale, du fait de la proximité avec les habitants, est un niveau d'action majeur pour lutter contre le réchauffement climatique et conjuguer les efforts individuels et collectifs ;
- que l'articulation des échelles territoriales, du local à l'Europe, est un facteur-clé de la réussite de nos actions ;
- que, avec une population européenne concentrée à plus de 70 % dans un environnement urbain, notre rôle en tant qu'autorité en charge de la gestion des services urbains et de la planification urbaine est essentiel pour organiser la mobilisation de la société civile sur le territoire ;
- que le service public a un rôle-clé à jouer pour intégrer cet enjeu d'intérêt général ;

considérant

- que le Groupement Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (quatrième rapport d'évaluation du GIEC – AR – 2007) a confirmé la gravité du changement climatique causé par l'activité humaine et le défi majeur qu'il constitue pour l'avenir de l'humanité ;
- que la communauté scientifique internationale estime l'effort minimum pour stabiliser le climat, dans les pays industrialisés, donc au niveau européen, à une division par quatre des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 par rapport aux chiffres de 1990 ;
- que le rapport de Sir Nicholas Stern et les perspectives environnementales de l'O.C.D.E. à l'horizon 2030 relèvent la nécessité immédiate d'actions de lutte contre le réchauffement climatique et soulignent les conséquences désastreuses de l'inaction sur la montée des océans, les crises sanitaires et alimentaires, les migrations massives de réfugiés climatiques et les changements économiques brutaux ;
- que le changement climatique n'aura pas les mêmes effets sur l'ensemble du continent européen. Nos actions devront s'appuyer sur la solidarité et l'échange de savoir-faire pour minimiser les impacts négatifs potentiels du changement climatique. Conscients que l'avenir de nos territoires sera marqué par des bouleversements, nous devons nous préparer à y faire face. Nous devons évaluer les changements à venir pour nous y adapter et en tenir compte dans nos politiques publiques le plus rapidement possible ;
- que beaucoup des actions nécessaires à mettre en place s'inscrivent dans des politiques urbaines ambitieuses et cohérentes dont nous avons la responsabilité. Notre compétence d'autorité organisatrice pour l'aménagement de la ville, les transports publics, l'énergie et les services urbains, et notre rôle d'animateur territorial, en coopération avec les habitants et les acteurs économiques et sociaux en charge du développement local, sont au cœur de notre engagement ;
- que le Pacte des Maires sur l'énergie lancé par la Commission européenne est une initiative importante, soutenu par Eurocities, qui reconnaît l'incidence des actions des autorités locales dans la lutte contre le changement climatique et va renforcer les coopérations entre les niveaux européens et locaux. En tant que document politique, la Déclaration d'Eurocities sur le changement climatique, reflète l'engagement du réseau et de ses membres pour lutter contre le changement climatique. Elle soutient et complète les objectifs du Pacte des Maires sur l'énergie.

- que ce défi ne pourra pas être relevé par la simple adoption d'une nouvelle politique sectorielle mais qu'il faudra améliorer l'ensemble de nos politiques publiques et encourager la mobilisation des parties prenantes du territoire ;
- que nous ne pourrions atteindre cet objectif sans intégrer les besoins des gouvernements locaux, de cohésion et d'équilibre social, d'échanges Nord/Sud et Est/Ouest dans notre stratégie urbaine de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- que les actions locales contribueront à améliorer l'état général de nos territoires et des autres régions. De la protection du climat dépendront la santé publique, la protection de la biodiversité, la préservation de l'eau et l'amélioration de la qualité de l'air ;
- qu'il est indispensable d'organiser le partage et la diffusion des meilleures pratiques des villes et d'agir en synergie et partenariat avec les autres réseaux européens et internationaux ;

pensons

- que les politiques locales doivent être compatibles avec la stratégie européenne sur le développement durable de Göteborg et la Charte sur les villes européennes durables de Leipzig ;
- que nous sommes prêts à mobiliser nos ressources et faire du changement climatique une priorité dans nos décisions budgétaires, pour ne pas payer le prix de l'inaction. A ce propos, nous insistons sur la nécessité d'une coopération étroite entre les différents niveaux d'action, tant pour ce qui concerne l'élaboration de lois et de directives que le financement des initiatives, compte tenu de la diversité des politiques publiques locales impliquées ;
- que nous devons réduire l'empreinte carbone de nos territoires en limitant les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆).
- que les innovations techniques vont jouer un rôle clé pour gagner la lutte contre le changement climatique ;
- qu'il est de notre responsabilité d'agir pour faire face à ce défi planétaire ;
- que la déclaration d'Eurocities n'est pas un plan d'action obligatoire mais un texte à caractère concret qui aborde la diversité des politiques publiques concernées, et propose des orientations pour la mise en œuvre de politiques sur nos territoires pour atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre, fondamentaux pour stabiliser le climat ;

nous nous engageons donc,

à mettre en place une stratégie de lutte contre le changement climatique traduite en plan d'actions,

- **déclinant les objectifs globaux définis par la négociation internationale et la communauté scientifique,** à l'échelle de nos territoires et par le cumul de nos efforts,
- **mettant en œuvre sur chacun de nos territoires un plan climat,** sur la base d'actions concrètes, afin d'atteindre un objectif local conforme aux objectifs européens et internationaux. La conception de ce plan climat doit commencer par la connaissance fine des émissions du territoire. Elle passe aussi par l'évaluation de ses vulnérabilités pour préparer son adaptation,
- **quantifiant puis comptabilisant régulièrement** les émissions de gaz à effet de serre économisées pour mesurer et évaluer l'efficacité des actions du plan climat à partir d'une méthode d'évaluation fiable,

à mobiliser tous les acteurs de notre territoire, en

- **associant les acteurs locaux à nos actions, en premier lieu les citoyens,** de manière organisée et cohérente pour répondre collectivement au défi climatique et faire émerger et soutenir des initiatives privées et publiques en faveur de la protection du climat. La mobilisation des acteurs économiques est essentielle et sera activement recherchée,
- **développant des partenariats novateurs avec le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur,**
- **informant et sensibilisant les habitants, dans une logique de co-responsabilité** individuelle et collective, afin de générer des comportements sobres en carbone. La diffusion de la

connaissance scientifique sur le changement climatique est un axe fort de notre politique de sensibilisation,

- **agissant en priorité envers les plus démunis**, suivant les principes du développement durable. Dans un contexte de rareté des ressources naturelles notamment énergétiques, nous porterons une attention particulière aux personnes les plus exposées à la fois sur nos territoires et au-delà,
- **renforçant l'exemplarité de nos services publics**, en réduisant leur empreinte carbone par l'amélioration des pratiques professionnelles et l'exploration des innovations technologiques,
- **en adoptant des politiques des marchés publics durables ambitieuses**, qui constituent un axe majeur de la lutte contre le changement climatique, pour donner l'exemple, créer une demande économique et développer ce secteur économique émergent,

à définir des politiques publiques à la hauteur du défi climatique au travers :

de la planification urbaine et de la qualité de nos villes en :

- **limitant l'étalement urbain et en développant des villes denses, économes en espace et en énergie** où le « savoir vivre ensemble » est aussi facteur d'attractivité. Consommateur d'espaces agricoles et naturels, générateur de transports supplémentaires, l'étalement urbain est un facteur important de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Sa limitation est un enjeu majeur des politiques urbaines. Les villes denses devront être conçues dans un double objectif de qualité urbaine et de qualité de vie, ce qui passe par la préservation d'espaces verts suffisants. La gestion des nuisances et des pollutions sera une priorité pour que nos villes deviennent plus attractives et désirables,
- **créant de nouveaux « éco-quartiers »**, où la densité, la mixité sociale et culturelle et la diversité économique représentent des valeurs fondamentales au même titre que les meilleures innovations environnementales dans les domaines des transports, des bâtiments, de l'espace public, de la végétation et de la gestion des déchets et du cycle de l'eau ;
- **construisant des bâtiments énergétiquement performants** : il s'agit de promouvoir sur nos territoires l'éco-construction, répondant à des exigences thermiques fortes et utilisant des matériaux écologiques. L'éco-construction doit devenir un standard pour l'ensemble des constructions tant en termes de production neuve que de réhabilitation. Notre soutien actif à l'adaptation des filières professionnelles de la construction fait aussi partie de cet engagement ;
- **soutenant la réhabilitation de bâtiments existants**, qui représentent une part importante des émissions de gaz à effet de serre et un enjeu majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique. Cette réhabilitation doit préserver la diversité du tissu social et culturel au niveau local ;
- **veillant à préserver et développer une véritable « canopée urbaine » de qualité en plantant des arbres** dans les rues, dans les jardins privés et publics, de nouvelles zones forestières périurbaines, qui jouent un rôle important de puits de carbone. Les nouvelles plantations respecteront les paysages et la biodiversité spécifiques à nos territoires ;

des transports et de la mobilité urbaine en :

- **développant les transports publics, les modes doux (marche et vélos...) et de nouvelles formes de mobilité**, pour des déplacements de personnes et de marchandises plus économes en carbone et moins dépendants des énergies fossiles. Pour cela nous devons prévoir des alternatives de transports de qualité, respectueuses de l'environnement, pour les personnes et les marchandises ;
- **permettant l'inter-connexion des territoires et des réseaux de transports publics** pour garantir une circulation optimale des biens et des personnes **et créant de nouvelles formes de gestion des déplacements** des personnes avec la mise en place de systèmes de régulation du trafic routier dans les centres-villes ;
- **favorisant l'innovation technologique pour la motorisation des véhicules et l'utilisation de nouvelles formes d'énergie pour les déplacements**. Nos territoires pourront servir de site d'expérimentation, notamment par la recherche technologique sur nos systèmes de transport. Nous rendrons également propices l'installation de centres de recherche dédiés ;

- **appuyant et développant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication**, comme Internet, la visioconférence, etc., afin de réduire les déplacements inutiles et donc les émissions.

des énergies renouvelables et de la diversification de la production énergétique, en :

- **développant la production d'énergies renouvelables** pour aller au-delà des objectifs actuels de la Commission européenne, en soutenant le développement d'innovations techniques dans le domaine des énergies renouvelables, pour améliorer l'efficacité énergétique et la mise en œuvre sur le marché. La production de chaleur ou d'électricité sera adaptée aux particularités géographiques de nos territoires ;
- **diminuant nos consommations énergétiques issues du fonctionnement de l'ensemble des systèmes urbains** : transports, bâtiments, réseaux énergétiques, réseaux d'eau, et en recherchant et en favorisant l'utilisation de technologies plus efficaces sur le plan énergétique,
- **réduisant à la source, triant et valorisant les déchets recyclables**, et en valorisant énergétiquement les déchets non recyclés (chaleur, biogaz) ;
- **agissant avec les autorités nationales et européennes pour garantir la fiabilité de l'approvisionnement énergétique de nos territoires**. La sécurité énergétique sera au cœur de nos plans d'actions pour une énergie durable.

de l'action à l'international, en :

- **renforçant, dans le cadre de la coopération internationale, des partenariats avec les villes et territoires des pays émergents**, en développant des actions permettant de limiter les émissions de gaz à effet de serre autour des projets de transports, déchets, énergie, reboisement, etc. ;
- en agissant sur la déforestation, qui représente 20% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, à travers l'adaptation de nos pratiques de commande publique passant par l'achat de bois éco-certifié, et en accompagnant les projets de reboisement ;

de l'adoption de mesures d'adaptation, en :

- **régulant le climat urbain** par le renforcement de zones vertes et boisées en milieu urbain, sachant que le phénomène d'îlot de chaleur peut être minimisé par la réduction des surfaces minéralisées et la densification d'une trame végétale urbaine,
- **construisant des formes d'habitat qui pourront s'adapter au climat de demain et en particulier aux périodes de chaleur**. Nous veillerons à ce que les nouvelles constructions n'utilisent que des technologies de climatisation à faibles émissions ;
- **prévenant les risques d'inondations** par l'utilisation de surfaces perméables et adaptées aux pratiques urbaines et par le surdimensionnement des réseaux d'évacuation des eaux pluviales et en intégrant dans les documents d'urbanisme les zones potentiellement inondables,
- **protégeant les villes et les espaces côtiers de la hausse du niveau des océans et des tempêtes** par la mise en place de systèmes de protection adaptés aux environnements locaux,
- **renforçant la résistance des réseaux énergétiques aux variations climatiques extrêmes** en lien avec les opérateurs énergétiques,
- **diminuant la vulnérabilité de secteurs d'activités comme l'agriculture et la pêche par rapport aux impacts potentiels du changement climatique** par un travail coordonné avec l'ensemble des professionnels et des fédérations associées,
- **sensibilisant les habitants de nos territoires aux dangers potentiels des phénomènes climatiques extrêmes** et en particulier les personnes les plus fragiles comme les personnes âgées,
- **prévenant les impacts sanitaires du changement climatique sur l'homme et l'animal** avec les professionnels concernés. Des campagnes spécifiques de sensibilisation pourront être engagées,

et l'élaboration de politiques de long terme

- **évaluant sur le long terme les politiques publiques au regard des émissions de gaz à effet de serre** et ainsi ajustant et corrigeant les démarches engagées sur nos territoires. L'évaluation carbone doit permettre de constituer un indicateur de performance en adéquation avec un service public de qualité ;
- **consacrant les moyens financiers et humains** nécessaires à la mise en œuvre de nos plans climat, en repensant sur le long terme nos budgets au regard de la réalité du changement climatique,
- **recherchant les formes les plus appropriées de financement à long terme** des investissements nécessaires à la réalisation de ces actions avec les acteurs financiers ;

Et en rappelant que les objectifs quantifiés contre les effets du réchauffement climatique peuvent différer d'une ville à une autre en fonction de leur histoire, leur géographie, leur organisation et leurs différences économiques et démographiques.

Enfin nous recommandons

à l'Union européenne :

- **de continuer à faire de la lutte contre le changement climatique une priorité de son action sur la scène internationale pour définir un accord global à la hauteur de l'enjeu planétaire.** Dans le cadre des conférences des parties et du rôle dévolu aux autorités locales, la Commission européenne pourra s'appuyer sur la mobilisation d'Eurocities et de ses villes membres qui doivent être associées à cette négociation ;
- **de poursuivre l'incitation à la performance de nos collectivités à travers des programmes européens permettant de renforcer l'exemplarité et la mise en réseau ;**
- **de reconnaître les actions conduites par les villes en matière de lutte contre le changement climatique et de participer directement à leur financement selon des modalités définies en commun ;**

à l'Union européenne et aux Etats membres :

- **de donner aux collectivités l'accès à des données de consommations énergétiques précises sur leur territoire,** et de rendre la communication de ces données obligatoire pour les opérateurs énergétiques. Seules ces données permettront de vérifier l'efficacité réelle des actions de nos plans climat,
- **de renforcer en priorité les moyens financiers en direction des collectivités notamment pour les transports collectifs,** moyens sans lesquels l'action locale ne saurait être à la hauteur des enjeux de la lutte contre le réchauffement climatique. Plus généralement, les financements nationaux et européens doivent être alloués prioritairement aux actions qui s'inscrivent dans une stratégie globale et quantifiée de lutte contre le réchauffement climatique,
- **de stimuler la recherche sur l'adaptation,** en collaboration avec les états non européens fortement vulnérables et qui vont développer rapidement des stratégies pour limiter les effets du réchauffement climatique. L'échange des connaissances et des bonnes pratiques devra être au cœur de cette recherche transnationale,

à l'Union européenne, aux Etats et aux villes européennes

de prévoir des outils permettant aux communes et collectivités locales de lutter contre l'étalement urbain ;

aux villes européennes :

de mettre en synergie les réseaux européens et internationaux et de poursuivre la mise en commun des réflexions, des meilleures pratiques, et la diffusion de celles-ci,

de transférer les méthodes et outils d'élaboration des « plans climat » aux villes les moins avancées dans la lutte contre l'effet de serre, dans un esprit de subsidiarité et de coopération entre les différentes échelles territoriales.